

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de CONDÉ EN BRIE, le dix-neuf septembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Monsieur Éric ASSIER.

Présents : M. Eric ASSIER, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Daniel ANTOINE, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, M. Jean-Jacques BELORGEY, Mme Muriel MAZUR, M. Francis GARRET, M. Eric MULLER, Mme Sandrine BOUR,

Absents excusés :

M. Mathieu COOREVITS

M. Dominique REMOLU donne pouvoir à M. Éric ASSIER

Mme Sandrine CHARPENTIER donne pouvoir à M. Jean-Jacques BÉLORGEY,

M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT donne pouvoir à Mme Marie-Françoise BENOIST,

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Délibération pour travaux USEDA (création de 3 EP)**
- ✓ **Délibérations pour demande de subventions au Conseil Départemental pour travaux de réhabilitation pour certains appartements locatifs**
- ✓ **Convention d'occupation de local avec la CARCT**

- ✓ **Questions diverses**

1- Délibération pour travaux USEDA (création de 3 EP) :

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage la mise en place concernant l'éclairage public des nouveaux équipements suivants :

3 lanternes

3 consoles

Le coût total des travaux s'élève à **2 283,02 euros HT**.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la Commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de **1501,55 euros HT**.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1) D'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- 2) S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

2- Délibérations pour demande de subventions au Conseil Départemental pour travaux de réhabilitation pour certains appartements locatifs :

1 Logement Rond-point du Cahot

Monsieur le Maire explique que les menuiseries et une partie de l'installation électrique y compris les radiateurs, de 3 appartements communaux situés au 1 rond-point du Cahot à CONDÉ EN BRIE (Bâtiment des ailes) sont à rénover.

Le montant des devis s'élève à 9 109.72€ HT pour la partie électricité de 16 677.15€ HT soit un total de 27 786.87€ HT.

Monsieur Le Maire demande à solliciter une aide au Conseil Départemental à hauteur de 3 000.00€ par appartement soit 9 000.00€ au total. Le restant à charge à la Commune par fonds propres est de 16 786.87€ HT.

2 place de l'église :

Monsieur Le Maire explique que l'installation électrique des 2 logements est à revoir du fait de la suppression du chauffage collectif au fioul suite à la réhabilitation du rez de chaussée en micro-crèche. Pour l'installation du chauffage électrique dans ces 2 logements, un devis a été établi d'un montant de 22 000.00€ HT soit 24 200.00€ TTC (TVA à 10%).

Après ces explications, le Conseil Municipal donne son accord pour demander une aide au Conseil Départemental concernant le logement rond-point du Cahot et le 2 place de l'église et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Convention d'occupation de local avec la CARCT :

Monsieur Le Maire explique que la Communauté d'Agglomération de CHATEAU-THIERRY peut mettre à disposition temporairement à la Commune, un local pour entreposer du matériel.

Une convention d'occupation du local sera établie entre les 2 parties jusqu'en 2020.

Après ces explications, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette convention et autorise Monsieur Le Maire à signer le document.

Questions Diverses :

Sacristie inondée suite aux fortes pluies à cause d'un chéneau bouché. Sera vu et traité en urgence.

Bâtiment de l'ex 4 CB : promesse de vente signée.

Concernant le TAD (transport à la demande) : 2 arrêts à valider, mise en place mi-octobre 2017.

Séance levée à 19H40